

Conseil de la CNAM

5 juin 2025

Nous sommes amenés à nous prononcer sur le projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale (PLACSS) pour 2024. Celui-ci acte notamment le déficit de la branche Maladie à hauteur de 13.3 milliards d'euros pour cet exercice, déficit qui ne cesse de croître.

Notons que ce PLACSS intervient dans un contexte particulier, la recherche des pistes d'économies et de recettes potentielles étant actuellement abordée par les pouvoirs publics dans la perspective du PLFSS pour 2026.

L'Unaf craint que, là encore, seules des pistes de rendement de court-terme ne soient actées et que celles-ci visent uniquement à responsabiliser davantage les familles, en tant qu'usagères du système de santé.

Or, à maintes reprises, nous avons su rappeler qu'il serait plus efficace d'agir sur la pertinence des actes et des prescriptions et d'investir dans des véritables politiques de prévention, notamment en lien avec le vieillissement de la population. À cela s'ajoute le fait que les mesures de lutte contre la fraude peinent à s'étendre au champ des pratiques abusives des professionnels de santé.

Par ailleurs, nous ne pouvons être satisfait qu'une moindre dépense de la branche Maladie concernant les IJ maternité, comme le souligne le Rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale, soit liée à une baisse de la natalité en France. Au contraire, insuffler une véritable politique familiale forte mènerait, à terme, à ce qu'il y ait plus de contributeurs et ainsi plus de recettes.

C'est pourquoi nous sommes opposés à un transfert de recettes entre branches afin de résorber le déficit de l'Assurance maladie. Cela se fait au risque de fragiliser une politique démographique dynamique et potentiellement, à terme, productrice de recette.

Ainsi, dans le cadre du Printemps social de l'évaluation, l'Unaf tient à insister sur la nécessité de mettre en œuvre des pistes concrètes de réforme concernant les politiques, les organisations et les dépenses du système de santé afin d'adopter une vision sur le long terme. Attention à ne pas tomber dans le piège de mesures n'apportant que des solutions de court-terme ne répondant pas aux défis auxquels nous faisons face. Sans cela, nous allons continuer à dégrader notre système de protection sociale, facteur de cohésion sociale auquel les familles sont attachées.

L'Unaf prend acte de ce PLACSS.